

Article 43 du Règlement

[Traduction]

LES AÉROPORTS

LE PROJET DE FERMER LA TOUR DE CONTRÔLE DE SAINT-JEAN (T.-N.) À CERTAINES HEURES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le ministre des Transports (M. Lang) menace de fermer la tour de contrôle de l'aéroport de Saint-Jean de minuit à 8 heures du matin, en dépit des milliers d'atterrissages et de décollages qui ont lieu pendant ces heures au cours de l'année et en dépit du danger que représente à certaines périodes de l'année le brouillard et la visibilité réduite, ce afin d'épargner au ministère deux années-hommes ou entre 40,000 ou 50,000 dollars par année, et étant donné que cette initiative se traduit par la perte du seul système d'approche à l'atterrissage sur la piste est, soit le radar d'atterrissage à grande précision, et par la dégradation de la catégorie 2 à la catégorie 1 du système d'atterrissage aux instruments sur la piste principale ainsi que par le déclin de la sécurité à l'aéroport, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministère revienne sur cette décision et qu'il réalise une économie annuelle de 40,000 ou 50,000 dollars en mettant à la retraite forcée les deux principaux conseillers du ministre des Transports qui ont proposé cette restriction et que le ministre annule cette décision tout comme il a annulé celle qui ordonnait le licenciement de 30 gardes de sécurité à l'aéroport de Gander même si le personnel de sécurité n'est pas considéré comme essentiel alors que des contrôleurs aériens, qui eux font partie du personnel essentiel, seront licenciés à Saint-Jean à la suite de cette décision.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

RADIO-CANADA

LES PRÉTENDUES PERSÉCUTIONS À L'ENDROIT DU PERSONNEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Je veux parler des émissions en langue étrangère de la Société Radio-Canada et notamment d'un certain M. M. Mogilansky, ci-devant chef de la section des émissions en langue russe du service international de la Société Radio-Canada, qui a outrageusement et illégitimement été rétrogradé de même que certains autres employés à la suite de révélations que j'ai faites ici même il y a environ un an. J'avais notamment déclaré que le ministère des Affaires extérieures se livrait à des ingérences d'ordre politique dans la diffusion des émissions à destination de l'Union soviétique.

Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que le secrétaire d'État dont relève la Société Radio-Canada fasse dès que possible une déclaration complète sur le renvoi de M. Mogilansky et de 30 autres employés de la section de recherche du service international de la Société Radio-Canada devant prendre effet le 1^{er} avril 1979 et qu'il s'engage expressément à faire cesser les persécutions internes auxquelles se livre le gouvernement

[M. l'Orateur.]

à l'endroit de ceux qui ne tolèrent pas que la presse parlée fasse l'objet de tripotages politiques.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE

LA DÉCLARATION SUR L'AVENIR DES LABORATOIRES DE RECHERCHE HALIEUTIQUE ET FORESTIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que l'indécision prolongée du cabinet libéral fait planer l'incertitude sur l'avenir de plusieurs centaines de fonctionnaires fédéraux des laboratoires de recherche halieutique et forestière partout au Canada, et que cette indécision du gouvernement a déjà été plusieurs fois par le passé l'occasion de millions de dollars de dépenses inutiles, je propose, avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que le ministre de l'Environnement, dans un mouvement de compassion à l'esprit des fêtes, fasse une dernière déclaration concernant l'avenir de ces importants laboratoires, de façon que les travailleurs de ces établissements puissent prendre à l'égard de leur carrière des décisions importantes pour eux-mêmes et pour leur famille, et célébrer eux aussi l'arrivée du nouvel an.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA DIFFUSION DE «THE ROAD AHEAD» PAR L'ANCIEN MINISTRE DES FINANCES

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Puisque le premier ministre est absent, j'adresserai ma question au ministre des Finances. Elle porte sur une missive de notre ami John Turner «The Road Ahead» dont nous avons tout récemment appris l'existence.

Dans son épître du 22 septembre, M. Turner donne son opinion sur ce qui s'est passé après la conférence de Bonn. Il signale notamment qu'à son retour de Bonn, le premier ministre s'est évertué à mettre unilatéralement à exécution les mesures qu'il avait annoncées le 1^{er} août et que ce faisant, il a sapé les pouvoirs des ministres du cabinet et déclenché certaines rumeurs à ce sujet. Le ministre des Finances a-t-il l'impression que son autorité a été sapée par la décision que le premier ministre a prise unilatéralement à son retour de Bonn, où il avait rencontré M. Helmut Schmidt?